



Le service **MOBI METROPOLE** est un service de transport à la demande de Marseille Provence Métropole assuré par la RTM.

Il s'adresse aux personnes résidant sur le territoire de la Communauté urbaine, détentrices **d'une carte d'invalidité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) avec un taux égal ou supérieur à 80 % et en cours de validité.**

Afin de faciliter le traitement de votre demande auprès de la **Commission d'Accès au Service**, nous vous remercions de bien vouloir renseigner les champs suivants lisiblement et de compléter l'ensemble des rubriques vous concernant.

<b>CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION</b>	COMMENTAIRES :
DOSSIER RECU LE	
DOSSIER VALIDÉ LE	
ACC GRATUIT :	

### VOTRE IDENTITE

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél.	Tél. portable :
E-mail : _____ @ _____	

Le cas échéant, nom et coordonnées du responsable légal ou de la personne référente :

Nom :	Prénom :
Code postal :	Ville :
Tél.	Tél. portable :
E-mail : _____ @ _____	

**PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE**

Nom :	Prénom :
Lien avec la personne :	Tél. portable :

**Les coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence sont très importantes et doivent être à jour en permanence.**

**VOTRE SITUATION**

<input type="checkbox"/> HANDICAP SENSORIEL AUDITIF	<input type="checkbox"/> PERSONNE SEMI VALIDE
<input type="checkbox"/> HANDICAP SENSORIEL VISUEL	<input type="checkbox"/> HANDICAP MOTEUR
<input type="checkbox"/> DEFICIENCE INTELLECTUELLE	<input type="checkbox"/> AUTRE TYPE (Précisez)

En cas de déficience moteur, utilisez-vous :

<input type="checkbox"/> UN FAUTEUIL ROULANT MANUEL	<input type="checkbox"/> UN DEAMBULATEUR
<input type="checkbox"/> UN FAUTEUIL ROULANT ELECTRIQUE	<input type="checkbox"/> UNE OU DES CANNES

Est-il possible d'effectuer un transfert de votre fauteuil vers un siège du véhicule :

OUI       NON

Nous attirons votre attention sur le fait que, pour être transporté, votre fauteuil roulant doit être en bon état de fonctionnement (poignées solides, roues gonflées, freins opérationnels etc.) et arrimable en toute sécurité dans les véhicules.

Les conducteurs ne sont pas habilités à faire du portage.

MOBI METROPOLE ne pourra assurer votre transport si votre domicile ou votre lieu de destination est inaccessible.

**ACCESSIBILITE DE VOTRE LIEU DE PRISE EN CHARGE / DESTINATION**

Lors de votre réservation, vous devez **impérativement signaler** toutes difficultés liées à l'accès au lieu de votre prise en charge et/ou destination.

**MOBI METROPOLE ne pourra assurer votre transport si votre domicile ou votre lieu de destination est inaccessible et se réserve le droit d'annuler vos transports.**

Ascenseur : OUI      NON

Problèmes particuliers liés à ce lieu (accessibilité ou autres etc.) :

.....

Disposez-vous d'une tierce personne sur place : OUI      NON

**POUR LES PERSONNES DEFICIENTES INTELLECTUELLEMENT :**

Y a-t-il toujours une tierce personne à votre domicile pour vous amener et/ou vous reprendre au véhicule ? Si oui :

Nom / Prénom : .....

Lien de parenté : ..... Tél. ....

La présence d'une personne est obligatoire à la prise en charge et à la dépose.  
Son absence entraînera l'annulation du transport.

**ACCOMPAGNEMENT ET TRANSPORTS URBAINS**

**Avez-vous obligatoirement besoin d'un accompagnateur ?**

OUI      NON

Un seul accompagnateur est accepté par la commission d'accès. Il voyage gratuitement si vous possédez une carte d'invalidité portant la mention « besoin d'accompagnement » ou « cécité ».  
L'accompagnateur est une personne qui est en mesure d'assister la personne handicapée avant, pendant et après le transport. L'accompagnateur ne peut être un adhérent du service.

Tout abus peut entraîner la révision de votre accès au dispositif.

En fonction de votre situation ou pour des raisons de sécurité, MOBI METROPOLE peut juger la présence de cet accompagnateur nécessaire et obligatoire durant le transport.

**Avez-vous un chien accompagnateur ?**

OUI      NON

**Utilisez-vous les transports en communs classiques ?**

OUI      NON

**PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE**

- Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso
- Photocopie de la **carte mobilité inclusion - Invalidité 80 %** en cours de validité
- Photocopie d'un justificatif de domicile
- Photo d'identité (non obligatoire)
- Certificat médical en cas d'accompagnateur obligatoire avec mention « besoin d'un accompagnement » si la carte d'invalidité ne porte pas la mention « besoin d'accompagnement » ou « cécité ».

**Fait à ....., le ..... / ..... / .....**

**Signature :**

**Merci de nous renvoyer ce formulaire ainsi que les pièces justificatives à l'adresse suivante :**

RTM MOBI METROPOLE  
BUREAU DES COMMISSIONS  
473 Rue Saint Pierre  
13012 Marseille

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à contacter nos conseillers au 04 91 10 59 00 - [mobimetropole@rtm.fr](mailto:mobimetropole@rtm.fr)